

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Décision du 16 février 2015 portant modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique

NOR : AFSM1500025S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202 ;

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique,

Décide :

Art. 1^{er}. – L'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

NOM DU MÉDICAMENT	SUBSTANCE ACTIVE	PRÉSENTATION	CODE CIP	CLASSE
DEXPANTHENOL SANDOZ CONSEIL 5 %, pommade	Dexpanthénol	100 g	3400927947544	Troubles cutanés (irritation)
LORATADINE ARROW CONSEIL 10 mg, comprimé	Loratadine	7 comprimés	3400938596977	Troubles de la sphère ORL (rhinite allergique)
MAALOX REFLUX ALGINATE DE SODIUM/BICARBONATE DE S O D I U M M E N T H E 500 mg/267 mg sans sucre, sus- sension buvable en sachet, édul- corée à la saccharine sodique	Alginate de sodium Bicarbonate de sodium	12 sachets	3400928022295	Troubles gastro-intestinaux (antiacide)
MINOXIDIL MYLAN 5 %, solution pour application cutanée	Minoxidil	3 x 60 ml	3400949334674	Troubles cutanés (alopécie)
MITOSYL IRRITATIONS, pommade	Huile de foie de poisson Oxyde de zinc	2 x 20 g	3400941688027	Troubles cutanés (irritation)
		20 g + 2 x 150 g	3400949938773	
NICORETTE 2 mg, comprimé à sucrer	Nicotine	20 comprimés	3400927609794	Addiction (tabac)
		80 comprimés	3400927609855	
NICOTINELL FRUIT EXOTIQUE 2 mg, gomme à mâcher médica- menteuse	Nicotine	96 gommes	3400921796063	Addiction (tabac)
		204 gommes	3400921796124	
VITAMINE C ARROW 500 mg, com- primé à croquer	Acide ascorbique	2 x 15 comprimés	3400927349249	Asthénie

Art. 2. – L'annexe II de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

NOM DU MÉDICAMENT	PRÉSENTATION	CODE CIP
TRANQUITAL, comprimé enrobé	100 comprimés	3400934097355

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 février 2015.

Pour le directeur général et par délégation :
Le directeur général adjoint,
F. HÉBERT